

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du jeudi 25 septembre 2014**

Convocations adressées le 16 septembre 2014.

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq septembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, LAUFRAY Bruno, HUET Jean-Paul, Mesdames DEROIN Brigitte, JAUNEAU Isabelle, SAISON Nadine, GUÉGAN Simone, BOUILLON Jean-Philippe, Madame JULIEN Annie, Messieurs ROBIN Jean-Paul, PELLERIN D'YERVILLE Christian, Madame SEVESTRE Maryline, M. BEAUVAIS Jean-Pierre.

Absents excusés : Messieurs AUGER Eric, DESCHAMPS Pascal.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Madame Jauneau Isabelle.

Fixation du prix de l'eau 2014/2015,

Il a lieu de réviser les tarifs de la distribution de l'eau en continuant l'instauration de trois tranches de tarif, il est à noter une baisse continue de la consommation d'eau alors que les dépenses d'entretien du réseau sont incompressibles, de plus en 2014 des compteurs de sectorisations seront installés, afin de faire face à cette diminution de recettes, il est nécessaire d'augmenter les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la distribution de l'eau qui seront appliqués à partir du prochain relevé.

Prix au m ³ de 1 à 5 m ³ inclus	5,00 €/ m ³
A partir du 6 m ³	1,25 €/ m ³
Prix de m ³ à partir de 301 m ³	0,85 €/ m ³
Redevance annuelle d'abonnement au réseau de distribution d'eau :	113 €
Ouverture, fermeture, modification avec ou sans intervention :	25 €
Remplacement d'un compteur gelé ou détérioré par l'abonné :	175 €
Déplacement d'un compteur à la demande d'un usager	400 €
Taxes obligatoires suivant le tarif en vigueur	

Monsieur le Maire signale que des récentes analyses réalisées sur l'eau distribuée par le réseau public ont mis en évidence la présence de perchlorates à un taux de 4,25 µg/l, il convient de limiter l'usage de l'eau du robinet et de privilégier le recours à l'eau embouteillée pour la préparation des biberons des enfants de moins de 6 mois.

Réfection du réseau de distribution de l'eau,

Monsieur le Maire fait part de l'état du réseau d'eau sur le secteur de la Pépinière, des devis seront sollicités.

Tarif de la restauration scolaire pour 2014/2015

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs de la cantine scolaire soit 3,20 €/ enfant et à 4,5 €/ adulte, il est proposé de maintenir le prix du repas à compter du 1^{er} octobre 2014 .

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de maintenir le prix du repas de la cantine .

Il est abordé la question des impayés, il est proposé de demander un chèque de caution mais au préalable un règlement intérieur du service de la cantine scolaire doit être mis en place.

Marché maîtrise d'œuvre pour l'assainissement collectif,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 juillet 2010 , le Conseil Municipal avait retenu l'offre du bureau d'études O-DIAG pour un montant global de 29 925 € HT comprenant dans un premier temps les études sur l'assainissement collectif soit la tranche ferme pour un montant de 14 962.50 € HT et la tranche conditionnelle d'un montant de 14 962.00 € HT pour la maîtrise d'œuvre des travaux .

Par rapport au projet initial avec un réseau unitaire , l'estimation du projet avec la création d'un réseau séparatif s'élève à 1 241 460 € HT, de ce fait la mission de maîtrise d'œuvre pour la tranche conditionnelle a été réévaluée à 27 932.86 € HT soit un taux de 4,5 % sur 50 %.

Le Conseil Municipal est sollicité pour lancer l'appel d'offres pour la réalisation d'un assainissement collectif sur le bourg et donc signer la tranche conditionnelle du marché. Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal vote à main levée soit 5 voix pour , 7 abstentions et 1 contre.

Monsieur Le Maire est donc autorisé à signer l'acte d'engagement pour la mission conditionnelle (DCE, ACT, EXE, VISA, DET, AOR/DOE) qui s'élève à 27 932.86 € HT .

Il est précisé que les travaux ne seront engagés que sous réserve de l'attribution de subventions.

Marché pour l'aménagement d'un office de réchauffage au bâtiment de restauration scolaire

Afin que le bâtiment de restauration scolaire soit mis en service , il est nécessaire d'installer un office de réchauffage.

Vu la délibération N°2013059 du 16/12/2014 concernant l'installation d'une tisanerie au bâtiment de restauration scolaire, un appel d'offres a été lancé , 3 entreprises ont répondu dont MTB (28201 Châteaudun) pour un montant 11 854.54 € HT, PG services (28110 Lucé) pour un montant de 12 027.82 € HT ,et FRICOM (45140 St Jean de la Ruelle) pour un montant de 11 813.97 € HT. Après examen des offres ,seule FRICOM propose un plan de travail d'une seule pièce , il est décidé de retenir l'offre de FRICOM d'un montant de 11 813.97 € HT soit 14 176.76 € TTC.

Action sociale au bénéfice du personnel,

Afin d'harmoniser les aides et les conditions d'attribution entre le personnel de la CDC du Perche Gouet et les communes , il est proposé à l'assemblée une aide identique à celle votée à la CDC de savoir 130 € par agent à temps complet permanent ou en contrat et au prorata de l'amplitude horaire et du montant maximum dédié au personnel à temps

complet. Le Conseil Municipal vote une aide d'un montant de 120 € sous la forme de chèques cadeaux FEDEBON .

Cérémonie du 11 novembre,

Monsieur Le Maire rappelle l'organisation de la cérémonie du 11 novembre , il est décidé de maintenir les horaires habituels.

- 10 heures 45 : Rassemblement à la Mairie
- 11 heures : Départ du défilé
- 11 heures 15 : Dépôt de gerbes au monument aux morts, Allocutions.
 - Vin d'honneur à la salle polyvalente.

Révision des contrats de gaz,

Il est fait part que les contrats de gaz pour les habitations au 7 et 15 rue de Nogent ont été renégociés , ainsi que ceux de l'école et du commerce soit un prix garanti pendant 3 ans à 950 € HT la tonne.

- Travaux envisagés en 2015

Il est prévu comme d'habitude des travaux sur la voirie.

- Etat des restes à recouvrir,

M. Le 1er adjoint a fait le point sur les restes à recouvrir , on constate que les impayés ont fortement progressé depuis 1 an , les élus considèrent que la trésorerie tarde à intervenir et ils observent que si la trésorerie devraient réagir activement dès que des premiers impayés afin d'éviter que certains usagers accumulent autant de retards de paiements .

C'est pourquoi il est proposé d'adresser un courrier au TPG pour demander que la trésorerie de Brou engage des poursuites.

Informations et questions diverses

- Remboursement des dépenses de repas du 14 juillet

Monsieur Le Maire rappelle l'organisation des festivités du 14 juillet, en particulier l'achat des plats préparés du repas campagnard du 13 juillet au soir, pour des questions de règlement, les plats préparés et commandés auprès de AIM groupe, établissement sis à Nogent-le-Rotrou ont été facturés à l'association sportive de Montigny-le-Chartif, M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour rembourser la somme de 557.31 € sur présentation de la facture à l'USMC, le Conseil municipal accepte.

- Adhésion à l'agence technique départementale

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de l'extension des activités de l'Agence technique départementale (ATD) en matière d'assistance dans le domaine routier à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il est proposé des missions sur voirie communale et départementale telles :

- maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 30 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux)
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 30 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Dans ce cadre, je pourrai être amené à signer des conventions avec l'Agence pour la mise en œuvre de ses compétences, qui feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Par ailleurs, la commune pourra bénéficier des prestations suivantes :

- conseils en conservation du domaine public, de la police de la circulation, de la sécurité routière

- assistance technique pour la préparation des programmes annuels d'entretien

Le siège de cette agence est à Chartres.

La commune souhaite adhérer à cette agence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- DECIDE d'adhérer à l'Agence technique départementale,
- S'ENGAGE à verser à l'ATD une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration .
- DESIGNE M FAUQUET Joël pour représenter la commune à l'assemblée générale et M. HUET JP son suppléant.

- Fonds d'amorçage

Il a lieu de reverser au syndicat scolaire la somme de 1250 € correspondant au versement de l'aide pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires versée aux communes qui pratiquent la semaine de 5 jours. Le Conseil municipal approuve.

M. le Maire informe que depuis le 1er septembre la commune est rattachée au service de l'action sociale de Châteaudun et les habitants de la commune peuvent se rendre à la permanence de Brou.

Convention de mise à disposition du bâtiment technique au SDIS d'Eure-et-Loir

M. Le Maire présente la proposition du SDIS d'Eure-et-Loir, le SDIS propose à la commune une convention de mise à disposition au profit du SDIS pour les sapeurs pompiers du centre d'intervention de MONTIGNY-LE-CHARTIF moyennant une redevance d'occupation mensuelle de 150 € d'une partie du bâtiment technique appartenant à la commune qui est situé au 22 rue des Connières.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte :

- D'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le SDIS pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction .

La séance est levée à 0 h 30 le 26 septembre 2014.

Le Maire

LAUFRAY Bruno		SAISON Nadine	
HUET Jean-Paul		JULIEN Annie	
DEROIN Brigitte		GUÉGAN Simone	
JAUNEAU Isabelle		BEAUVAIS Jean- Pierre	
DESCHAMPS Pascal		BOUILLON Jean- Philippe	
ROBIN Jean-Paul		SEVESTRE Maryline	
AUGER Eric		PELLERIN D'YERVILLE Jean François	